

Bokko haram viole gravement le droit international

publié le 22/12/2015, vu 2711 fois, Auteur : EMG-Avocats Me EH.M.GNING

Cet article est afférent à la situation de Bokko haram au Nigéria et en Afrique. L'auteur scrute le monstre à travers son organisation, ses buts, ses alliances, sa stratégie d'expansion en Afrique et ses graves violations du droit international.

La mise en garde est de l'avocat sénégalais El Hadj Mame Gning, avocat à la cour et ancien chargé d'enseignement à l'université Gaston Berger de Saint-Louis. Il aborde, dans ce entretien à Seneweb, la situation au Nigeria avec l'enlèvement des filles par Boko haram, l'implication ou non de la CIA, le terrorisme au Mali, le choix de Dakar pour abriter le pôle de la coopération française et la stratégie du commandement d'anticipation dans la lutte contre le terrorisme, et enfin l'élection du nouveau président Bissau-guinéen, entre autres points de l'actualité sous-régionale.

Entretien

Que sait-on des islamistes de Boko haram, qui sont-ils?

BOKKO HARAM est un groupe islamiste fondé en 2002 dans le nord du Nigeria (à Maiduguri, dans l'État de Borno) par le prédicateur Mohammed Yusuf.

Boko Haram signifie "l'enseignement occidental est impur" en langue haoussa. Le groupe est aussi connu sous le nom de Jama'atu Ahlu Sunna Lidda'awati Wal Jihad ("peuple engagé dans la propagation de l'enseignement du prophète et du jihad").

L'objectif principal de Boko Haram est d'instaurer la charia. Avec ses 176 millions d'habitants, le Nigeria est le pays le plus peuplé d'Afrique. C'est un pays à dominante chrétienne, mais le nord est majoritairement peuplé de musulmans. Boko Haram combat pour l'instauration rigoureuse de la charia, la loi islamique, dans le nord du Nigeria.

Le groupe a cherché au tout début à effrayer les chrétiens par la terreur, à les convertir ou à les faire partir du Nigeria. Les églises du Nigeria sont régulièrement visées par des attentats, surtout pendant les fêtes de Noël. Ces attentats ont fait 80 morts à Noël 2010, 40 l'année suivante. Boko Haram s'en prend également aux musulmans modérés car la grande majorité des musulmans ne partage pas sa vision de l'islam.

De sa création aux années 2010-2011, le groupe a eu pour cible le pouvoir nigérian qu'il a cherché à déstabiliser, et non les étrangers. Les partisans de Boko Haram s'en sont pris en priorité aux policiers, militaires, hommes politiques et responsables communautaires ou religieux opposés à leur idéologie.

En juillet 2009, Boko Haram a mené une insurrection dans plusieurs Etats du nord du Nigeria. Ce mouvement sera drastiquement réprimé par les autorités nigérianes. Mohammed Yusuf son chef

sera capturé et tué à cette occasion.

Après la mort de son leader, le groupe se réorganise autour de l'ancien lieutenant Abubakar Shekau et se radicalise. C'est à partir de là qu'il commence à prendre pour cible des étrangers.

Donc, une volonté manifeste de déstabiliser le Nigeria...

Ah oui. Tout à fait, à la mort du chef en 2009, Boko Haram va étendre alors son action à tout le pays et aux zones frontalières, comme le Cameroun. C'est la guerre totale. Ainsi en août 2011, le groupe s'en est pris à la représentation des Nations Unies à Abuja, la capitale, sa première cible internationale. Le groupe est depuis lors suspecté d'avoir noué des liens avec AQMI ou le MUJAO. C'est un changement notoire de stratégie de Boko Haram qui a intensifié ses attaques sans discrimination contre les populations civiles, partout au Nigéria.

Que cherche le groupe terroriste à travers l'enlèvement des 200 jeunes filles ?

A travers cet enlèvement spectaculaire, l'organisation a réussi un grand coup médiatique et s'est propulsée au devant de la scène internationale. Elle a ainsi cherché à attirer l'attention du monde entier et y est visiblement parvenue, au point que le Secrétaire Général des Nations Unies s'est dit préoccupé par la situation des jeunes filles récemment enlevées dans l'Etat de Borno... et à sa suite, le Procureur de la Cour pénale internationale et les responsables l'Union Africaine ont fermement condamné le rapt. D'un point de vue sécuritaire, Boko Haram vient d'étrenner ses galons d'organisation terroriste de premier rang, en figurant sur la liste noire des organisations terroristes des Nations Unies.

Le rapt des filles nigérianes déplacées de leur lieu d'éducation, toujours retenues en captivité par BOKKO HARAM, menacées d'être traitées en esclaves, vendues et mariées de force constitue un crime contre l'humanité et un crime de guerre (même si le conflit armé est non international), ce au sens des articles 11 du protocole de Maputo dit charte africaine des droits des femmes additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et 7 du statut de Rome sur la Cour pénale internationale(2002).

De manière plus générale Boko Haram, dans sa stratégie de harcèlement par la terreur au Nigéria et en dehors de pays, en particulier au Cameroun, s'est rendu coupable de plusieurs actions considérées comme 'crimes contre l'humanité' et viole notamment l'article 7 du statut de Rome. Cet article dispose que les crimes contre l'humanité regroupent« les meurtres, [...] les emprisonnements ou autre forme de privation grave de liberté physique, [...] les persécutions de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste et les disparitions forcées de personnes », si ces actes sont « commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile et en connaissance de cette attaque ».

Une analyse préliminaire sur la situation au Nigéria ouverte par la CPI a été rendue publique le 18 novembre 2010. En novembre 2012, le bureau du procureur de la CPI a confirmé que les crimes commis par Boko Haram relèvent de la compétence de la Cour, étant donné qu'ils répondent aux conditions préalables. Le Nigéria a en effet ratifié le statut de Rome en septembre 2001, Boko Haram mène des actions sur le territoire nigérian et il s'agit bien de crimes contre l'humanité, crimes punis par l'article 5 du Statut. Par conséquent la CPI est « compétente pour juger lescrimes visés par le Statut, commis sur le territoire du Nigéria ou par des ressortissants de ce paysà compter du 1er juillet 2002 ». Au terme de la deuxième phase, « le Bureau estime qu'il existeune base raisonnable pour croire que des crimes contre l'humanité ont été commis au Nigéria. [...]Le Procureur a donc décidé de passer à la phase 3 (recevabilité) de l'examen préliminaire de la situation au Nigéria ».

Le Nigéria a l'obligation de se dessaisir de la situation en faveur de la Cour pénale internationale pour la poursuite des enquêtes sur le terrain, ce en vertu du principe de gravité lié aux faits et actions de Bokko Haram.

La CIA suspectée d'être derrière Boko haram?

On le dit, semble t-il, pour des raisons d'intérêts géostratégiques ... Je ne peux juger un Etat que par les actes objectifs qu'il pose dans la vie juridique internationale. Et la semaine dernière, le 22 mai 2014 le Conseil de sécurité a voté à l'unanimité, donc, y compris les Etats-Unis d'Amérique, l'inscription de BOKKO HARAM sur la liste noire des organisations terroristes des Nations Unies. Cette demande avait été formulée à la requête de l'Etat du Nigeria au Comité des sanctions contre Al Quaida. Les Etats-Unis qui défendent leurs intérêts jusqu'au bout et quoiqu'il arrive, auraient sans doute opposé leur droit de véto, si cette rumeur était justifiée. Ceci dit, je fais bien la différence entre le Gouvernement des Etats-Unis et la CIA, passée maitre dans l'art de la subversion et de l'infiltration des organisations de masse... Je ne perds pas de vue aussi que le Nigéria est un des principaux fournisseurs de pétrole des Etats-Unis et que ce pays en concurrence vive avec la Chine, comme jamais par le passé, sur les hydrocarbures, a tout intérêt à mener des actions pour sécuriser ses sources d'approvisionnement... mais cela c'est autre chose. Je dirais c'est de " l'intelligence économique". Je fais observer du reste, qu'après le vote de la résolution, l'ambassadrice des Etats-Unis à l'ONU, Samantha Power, s'est immédiatement félicitée dans un communiqué, de cette « mesure importante » qui va, selon elle, « aider à fermer à Boko Haram des sources importantes de financement et d'armement, ainsi que des possibilités de déplacement, et montrer l'unité de la communauté internationale » dans la lutte contre ce groupe.

Que pourrait être la véritable motivation du groupe terroriste au plan sous-régional?

Ce genre d'organisation a une très forte teneur idéologique. Son projet est on ne peut plus clair. Il vise non seulement la déstabilisation du Nigeria et l'instauration de la charia dans ce pays, mais aussi, le succès aidant, l'exportation de sa révolution dans la sous-région. BOKKO HARAM prône le changement radical de société. Elle fait partie de ce qu'on a appelé communément" l'arc islamiste sahélien". En témoignent ses relations très proches avec certaines organisations islamistes, notamment AQMI. Elle constitue une menace réelle pour la stabilité régionale. Cette menace est d'autant plus sérieuse qu'en 2012, un groupe dissident devenu ANSARU s'est détaché de la secte. Bien plus que BOKKO HARAM, cette branche dissidente vise principalement "les croisés" occidentaux...

Aujourd'hui Bokko Haram a crée au Nigéria une situation précaire sur le plan sécuritaire et humanitaire qui se traduit par un déplacement des populations qui vivent dans la terreur.

Comment en est-on arrivé à cette situation qui indigne la communauté internationale?

Ce qui se passe au Nigéria pourrait arriver dans beaucoup de pays Africains en proie à des problématiques liées au sous-développement économique et institutionnel, à la pauvreté et à l'insécurité. D'abord, il faut relever que le Nigeria est le géant de l'Afrique avec près de 177 millions d'habitants en 2014, vivant sur un territoire très vaste. Ce pays n'est pas un bon modèle de gouvernance à tout point de vue. Les experts occidentaux qui ne s'y trompent pas l'ont bien nommé "mauvais élève du développement" sur le plan économique. Bien qu'il dispose de ressources pétrolières suffisantes, les revenus sont très mal redistribués et captés par une caste de politiciens et de gens d'affaires véreux pendant que ses économistes se targuent d'être la première économie africaine, par, je ne sais, quel procédé de calcul économique. Le Nigéria reste un pays miné par un fort taux de corruption. Comme à peu près partout en Afrique, la planification est inexistante... Sur le plan politique, administratif et institutionnel le Nigéria est une fédération très particulière. En 50 ans d'indépendance, le Nigéria a eu à organiser, pour la première fois de son histoire et dans un passé très récent, en 2010-2011, des élections reconnues par les observateurs, comme transparentes, libres et démocratiques. S'y ajoute que la fédération comme organisation développe des forces centripètes qui menacent constamment sa cohésion, voire son existence, si elle n'est pas gérée par un exécutif fédéral fort et avisé. Il n'est pas rare qu'un Etat de la fédération proclame sa propre législation, en conflit avec la constitution fédérale. Ainsi douze Etats dont l'Etat du Katsina et l'Etat de Sokoto avaient unilatéralement décidé au début des années 2000 d'appliquer la charia à leurs administrés... Tout le monde se rappelle du cas de cette jeune femme de 32 ans, Amina LAWAL et de bien d'autres par la suite, condamnée à mort par lapidation pour des faits d'adultère, par des Tribunaux musulmans dans l'Etat du Katsina. Ce cas avait ému et mobilisé à l'époque toute la communauté internationale. Je vous fais grâce des nombreux coups d'Etat et de contre coups d'Etat tout aussi stupides qui ont jalonné l'histoire de ce pays depuis les indépendances empêchant une vie démocratique et constitutionnelle régulière.

Tous ces facteurs ont bien entendu affaibli l'Etat fédéral au Nigéria. La Communauté internationale qui n'avait aucune base légale pour intervenir, puisqu'astreinte à l'obligation de respecter le principe de non ingérence, (Charbonnier est maitre chez lui) est restée impuissante. La situation est arrivée à un état de pourrissement tel qu'aujourd'hui une déstabilisation totale du Nigéria n'est pas à écarter, avec toutes ses conséquences prévisibles sur le plan régional.

Je ne serais point étonné de voir dans les mois à venir, le Conseil de Sécurité prendre une résolution spéciale au sujet du Nigeria, sur la base du chapitre VII de sa charte, compte tenu des déplacements de populations entrainés par la situation de terreur imposée par les organisations terroristes comme BOKKO HARAM, qui menacent gravement la paix et la sécurité internationale.

Le centre de commandement et d'anticipation dans la lutte contre le terrorisme sera basé à Dakar : Le Sénégal est-il exposé au terrorisme ?

Il faut se féliciter de ce choix de Dakar pour abriter le pôle de la coopération française et la stratégie du commandement d'anticipation dans la lutte contre le terrorisme dans la sous-région. Plus concrétement, c'est à partir de Dakar que la stratégie de défense ou de prévention et les grandes opérations de contre-terrorisme seront menées dans la région Ouest-Africaine, pour sécuriser le périmètre sahélo-sahélien. C'est une décision majeure de la France qui a des relations de défense privilégiées avec le Sénégal, de faire de Dakar le pivot central de son nouveau schéma de défense en Afrique.

Bien entendu une telle décision ne va pas sans conséquences. Il faut bien reconnaitre cependant que le risque d'exposition au terrorisme est commun à tous les pays de la sous-région sahélienne plus aujourd'hui que par le passé.

Les nouvelles responsabilités du Sénégal entraineront sans doute une révision générale sinon un ajustement approprié de sa politique de sécurité intérieure, ainsi qu'un relèvement de son niveau de vigilance selon les mêmes standards que ceux en cours dans les pays en première ligne de la lutte contre le térrorisme.

Sur le plan de l'arsenal juridique et institutionnel intérieur, le Sénégal a voté une loi sur le térrorisme qui vise et qualifie en infractions les actes de térrorisme, de même qu'il est prévu un Magistrat instructeur en charge des ces procédures spéciales liées aux activités de térrorisme.

Je termine en faisant relever que la doctrine plusieurs fois réaffirmée des Nations Unies dans ce domaine est de concilier autant que faire se peut, les objectifs, moyens et méthodes du contreterrorisme et le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire.

Au Mali voisin, Kidal est aux mains du MNLA : pouvait-on prévenir ce revirement ?

Je constate avec vous que Kidal est entièrement occupé par le MNLA. D'ailleurs le MNLA n'a jamais quitté Kidal. Les accords de Ouagadougou avaient un certain moment stabilisé la situation militaire pour permettre aux belligérants d'aller à la table des négociations. C'est tout. Il faut saluer le courage du Président IBK et du Président en exercice de l'Union Africaine, Monsieur le Président Abdel Aziz de la RIM-Mauritanie d'avoir privilégié les solutions de médiation et permis d'obtenir un accord de cessez le feu qui a donné d'excellents résultats, en particulier le renvoi des parties aux accords de Ouaga et l'ouverture immédiate des négociations. Je suis d'avis que la solution définitive de la situation au Nord-Mali ne sera pas militaire. Au contraire, le Mali devrait poursuivre les négociations et avec l'aide de la communauté internationale, promouvoir un plan de large autonomie pour les populations du Nord, exactement semblable à celui proposé par le Maroc aux Nations Unies sur la question du Sahara.

Les enjeux de l'élection du nouveau président Bissau-guinéen

Il faut se réjouir de cette évolution de la situation en Guinée Bissau, un voisin immédiat du Sénégal, consacrant l'élection au suffrage universel de M. José Mario Vaz, 57 ans, le candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), principale force politique du pays qui a remporté la présidentielle par une majorité de 61,90% des voix, face à celui que l'on présentait à tort ou à raison, comme le candidat de l'armée Nuno Gomes Nabiam, 51 ans.

M.VAZ est présenté comme le Président du retour à l'ordre constitutionnel. Alléluia! Il a comme défi de conserver le pouvoir, ce qui signifie qu'il ne doive pas être dans une logique d'accaparement du pouvoir et que pour la stabilité de son pays, une solution durable est possible consistant à réunir toutes les forces vives de la Guinée Bissau dans le cadre d'un large gouvernement de consensus qui aurait pour mérite d'aplanir les susceptibilités des lendemains d'une compétition électorale. Ce Gouvernement de large consensus aurait pour programme prioritaire d'affronter les changements dont ce pays a réellement besoin, notamment, l'édification d'un Etat moderne, d'une Administration de qualité, la restructuration nécessaire de l'armée, la lutte contre la corruption et les narco-trafiquants qui ont gangrené et domestiqué les institutions de ce pays à des niveaux insoupçonnés. Notre seule inquiétude reste une ingérence très probable de l'armée qui viendrait interrompre le retour à l'ordre constitutionnel normal. Le Sénégal a tout intérêt à suivre attentivement la situation en cours en Guinée Bissau et à apporter au besoin son aide et ses conseils éclairés à ce pays frère, comme il a toujours soutenu du reste, envers et contre tout,

pendant les années de braise, le PAIGC historique, dans sa lutte de libération contre le colonisateur portugais. C'est vous dire que le Sénégal a des responsabilités vis-à-vis de ce pays. Son rôle sera d'autant plus facilité que cette élection intervient à un moment ou le MFDC semble être en phase de réviser sa stratégie pour s'engager dans la voie de la négociation, en vue d'un cessez le feu définitif et de l'établissement d'un accord politique devant déboucher sur la paix totale en Casamance.

Recueillis par SenewebNews